



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 6 CHADUAL 1436 (23 JUILLET 2015)

*

Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de décrets suivants :

- 1. Projet de décret n° 2-15-576** fixant le nombre des membres à élire dans le conseil de chaque région et la répartition des sièges entre les préfectures et les provinces et les préfectures d'arrondissements formant chaque région.
- 2. Projet de décret n° 2-15-577** fixant le nombre d'arrondissements, leurs limites géographiques, leurs dénominations ainsi que le nombre des membres du conseil communal et des conseillers d'arrondissements à élire dans chaque arrondissement.
- 3. Projet de décret n° 2-15-578** fixant les emplacements réservés à l'apposition des affiches électorales à l'occasion de l'élection des membres des conseils communaux et des arrondissements et de l'élection des membres des conseils régionaux.
- 4. Projet de décret n° 2-15-579** relatif à la composition du collège électoral des représentants des organisations professionnelles des employeurs les plus représentatives appelées à participer à l'élection des membres de la Chambre des conseillers.
- 5. Projet de décret n° 2-15-599** fixant la liste des organisations professionnelles des employeurs les plus représentatives au niveau régional appelées à participer à l'élection des membres de la Chambre des conseillers.
- 6. Projet de décret n° 2-15-588** modifiant le décret n° 2-02-854 du 8 hija 1423 (10 février 2003) portant statut particulier des personnels du ministère de l'éducation nationale.
- 7. Projet de décret n° 2-15-589** modifiant et complétant le décret n° 2-11-672 du 27 moharrem 1433 (23 décembre 2011) portant création et organisation des centres régionaux des professions d'éducation et de formation.